



Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football

RAPPEL DES GARANTIES INCLUSES DANS L'ASSURANCE DE LA LICENCE DÉLIVRÉE PAR LA LIGUE

1. RESPONSABILITÉ CIVILE (GENERALI n° AU203330)

• RESPONSABILITÉ CIVILE VIS-À-VIS DES TIERS

| Garanties | Montants | Franchises |
|--|--------------|------------|
| Dommages corporels, matériels et immatériels confondus / an | 20 000 000 € | |
| (tableau des garanties disponible dans son intégralité dans la notice d'information sur www.helmett-sport.com , rubrique téléchargements, Ligue Auvergne Rhône-Alpes) | | |

• RESPONSABILITÉ CIVILE AVANT LIVRAISON

| Garanties | Montants | Franchises |
|---|---|--------------------|
| Tous dommages corporels, matériels et immatériels confondus : | 20 000 000 € / année d'assurance | |
| DONT : | | |
| › Tous dommages résultant de la faute inexcusable de l'employeur - accidents du travail - maladies professionnelles | 5 000 000 € / année d'assurance quel que soit le nombre de victimes | NÉANT |
| › Dommages matériels et immatériels consécutifs, DONT : - Dommages causés aux biens des préposés | 15 000 000 € / sinistre 50 000 € / sinistre | NÉANT 800 € |
| › Dommages causés aux biens confiés et/ou prêtés (dommages matériels et immatériels consécutifs) | 150 000 € / sinistre | NÉANT |
| › Dommages relevant de la Responsabilité Médicale | 8 000 000 € / sinistre et 15 000 000 € / année d'assurance | NÉANT |
| › Dommages immatériels non consécutifs (y compris les conséquences des manquements à l'obligation résultant des dispositions de l'article L 321-4 du code du Sport) | 2 000 000 € / année d'assurance | 1 500 € / sinistre |
| › Atteinte à l'environnement accidentelle | 1 000 000 € / année d'assurance | NÉANT |
| › Occupation temporaire de locaux - dommages matériels et immatériels consécutifs | 2 000 000 € / sinistre | NÉANT |
| › Responsabilité civile vestiaire non sportif | 30 500 € / sinistre | 100 € / sinistre |

• RESPONSABILITÉ CIVILE APRÈS LIVRAISON

| Garanties | Montants | Franchises par sinistre |
|--|---------------------------------|---|
| Pour l'ensemble des dommages (corporels, matériels et immatériels confondus) : | 2 000 000 € / année d'assurance | 500 €, y compris au titre des Corporels |
| DONT : | | |
| › Dommages immatériels non consécutifs | 350 000 € / année d'assurance | 1 000 € |

• DÉFENSE PÉNALE ET RECOURS

Seuil d'intervention : 500 €
Les montants de prise en charge figurent intégralement dans la notice d'information.

3. PROTECTION JURIDIQUE (CFDP n° 68GSLFR000/07)

Au bénéfice des personnes physiques (licenciés) et des personnes morales (Ligues, Districts, Clubs): accompagnement juridique et psychologique ainsi que prise en charge des frais de procédure engagés par les victimes de violences sexuelles, physiques et psychologiques dans le cadre de la pratique sportive. La notice d'information complète est disponible sur www.helmett-sport.com, rubrique téléchargements, Ligue Auvergne Rhône-Alpes.

2. INDIVIDUELLE ACCIDENT : Formule A (GENERALI n° AU206395)

La Ligue Auvergne Rhône-Alpes de Football informe ses adhérents de la nécessité de souscrire un contrat d'assurance de personne ayant pour objet de proposer des garanties forfaitaires en cas de dommage corporel survenu à l'occasion de la pratique sportive. À cet effet sont proposées, lors de la souscription de la licence, les garanties suivantes :

LES MONTANTS MAXIMUM DE GARANTIES ACCIDENTS CORPORELS

| | Garanties de base | |
|---|--|--|
| | Titulaires de la licence | Franchise |
| Décès Uniquement pour les assurés de plus de 12 ans | - Membre du Conseil de Ligue, du Conseil de District ou d'une Commission de Ligue 40 000 € - Autres assurés 31 000 € + 15% par enfant à charge | NÉANT |
| Frais d'obsèques et de sépulture : | | |
| 1. Assurés de moins de 12 ans | 10 000 € | NÉANT |
| 2. Assurés de plus de 12 ans | 5 000 € | |
| Invalidité permanente | 92 000 € | 5% (franchise relative) |
| Accident corporel grave - invalidité accidentelle suite à un accident de sport uniquement | 300 000 € | 66% de taux d'invalidité (franchise absolue) |
| Aménagements du domicile et/ou du véhicule en cas d'Invalidité Permanente (IP) supérieure à 33 % | 10% du capital assuré en IP (20 000 € maximum) | IP > 33 % |
| Indemnités journalières - uniquement pour les arbitres, dirigeants et éducateurs, joueurs sélectionnés | Maximum 20 € / jour (365 jours maximum) | 3 jours (franchise absolue) |
| Hospitalisation médicale ou chirurgicale - uniquement pour les arbitres, dirigeants et éducateurs, joueurs sélectionnés | 20 € / jour durant l'hospitalisation | NÉANT |
| Indemnités journalières en cas de coma | 10 € / jour de coma | 15 jours de coma consécutifs (franchise absolue) |
| Frais médicaux / pharmaceutiques / d'hospitalisation (1) | 300 % tarif convention Sécurité Sociale | NÉANT |
| Forfait journalier hospitalier (1) | Frais réels (365 jours maximum) | NÉANT |
| Prothèse dentaire (1) | Maximum 500 € par accident (max 1 500 €/an) | NÉANT |
| Frais d'orthodontie (1) | Maximum 1 000 € par accident | NÉANT |
| Forfait prothèse auditive (1) | Maximum 1 000 € par accident | NÉANT |
| Bris optiques (Lunettes/lentilles) (1) | Maximum 500 € par accident | NÉANT |
| Frais appareils et matériels divers (cannes, béquilles, fauteuils roulants...) (1) | Maximum 500 € par accident | NÉANT |
| Frais de remise à niveau scolaire | 40 € / jour (max 2 800 €) | 15 jours (franchise absolue) |
| Frais de redoublement d'études ou de reconversion professionnelle | 7 630 € par licencié | NÉANT |
| Bonus santé | 2 000 € par accident | NÉANT |
| Frais de recherche, de secours | 30 000 € par accident | NÉANT |
| Frais de transport | Frais réels | NÉANT |

(1) En complément ou à défaut des prestations fournies par les régimes sociaux obligatoires, les régimes complémentaires, et dans la limite des frais engagés et uniquement pour les licenciés.



Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football

SOUSCRIPTION DES GARANTIES COMPLÉMENTAIRES PROPOSÉES DANS LA DEMANDE DE LICENCE

Compte tenu de votre situation personnelle, les garanties précédentes (Individuelle Accident : Formule A) peuvent vous paraître insuffisantes, c'est pourquoi nous vous donnons la possibilité de souscrire individuellement des garanties complémentaires directement auprès d'Helmett SPORT sur www.helmett-sport.com.

| Garanties complémentaires | Capitaux Décès | Capitaux Invalidité | Indemnités journalières | Tarif |
|--|--------------------------------------|--------------------------------------|------------------------------------|------------------------|
| Formule B - Garantie 1 ✦ Formule C - Garantie 2 ✦ (1) À compter du 22 ^e jour et pendant 365 jours vient en remplacement des montants de la Formule A | Formule A + 25 % Formule A + 50 % | Formule A + 25 % Formule A + 50 % | 20 € / jour (1) 24 € / jour (1) | 40 € / an 80 € / an |
| Formule D - Garantie Renforcée "Spécial Invalidité" À partir de 33 % de taux d'invalidité, capital de référence porté à : (exemple : si invalidité de 40 %, indemnité de 48 000 €) | | 120 000 € | - | 21 € / an |
| Formule E - Garantie arrêt de jeu niveau 1 Indemnités journalières à compter du 5 ^e jour et pendant 365 jours (*) | | | 8 € / jour | 22 € / an |
| Formule F - Garantie arrêt de jeu niveau 2 Indemnités journalières à compter du 5 ^e jour et pendant 365 jours (*) | | | 12,50 € / jour | 35 € / an |
| Formule G - Garantie arrêt de jeu niveau 3 Indemnités journalières à compter du 5 ^e jour et pendant 365 jours (*) | | | 16 € / jour | 44 € / an |
| Formule H - Garantie arrêt de jeu niveau 4 Indemnités journalières à compter du 5 ^e jour et pendant 365 jours (*) (*) vient en cumul des garanties de la Licence (Formule A) | | | 23 € / jour | 56 € / an |

SAISON 2026/2027 NOUVELLE PLATEFORME ASSURANCE LICENCIÉS

Complétez votre protection en 3 clics !

+
Augmentez votre niveau de couverture globale

+
Augmentez vos plafonds d'indemnités en cas d'interruption d'activité

+
Renforcez votre niveau de couverture en cas d'invalidité permanente

Achetez vos garanties complémentaires sur
www.helmett-sport.com



Si vous ne souhaitez pas souscrire en ligne, retrouvez le formulaire de souscription dans la rubrique téléchargements de www.helmett-sport.com.

Document non contractuel à caractère informatif, les garanties peuvent donner lieu à exclusions, limitations et franchises. Pour en connaître le détail, reportez-vous aux notices d'information sur www.helmett-sport.com, rubrique téléchargements, Ligue Auvergne Rhône-Alpes.